

ARRÊTÉ ÉLECTORAL 2024-159

ÉLECTION PARTIELLE AU SEIN DU COLLÈGE BIATSS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L719-1 et D719-1 à D 719-40 ;

Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

le règlement intérieur de l'Université; Vu

la vacance de siège constatée au sein du Conseil d'administration ; Vu

l'arrêté électoral 2024-146 du 19 avril 2024, portant organisation de l'élection partielle au sein du collège Vu BIATSS du Conseil d'administration,

Arrête:

Article 1: L'annexe 2 de l'arrêté électoral 2024-146 susvisé relatif au retrait et l'enregistrement des procurations entre le 30 avril au 22 mai midi, est modifiée ainsi qu'il suit :

| Service/composante Campus/localisation | Nom, qualité et courriel de la personne référente pour l'enregistrement des procurations | horaires de retrait et d'enregistrement des procurations |
|---|--|---|
| DAJIM | Emilie COLIN | du lundi au vendredi de 9h00 à |
| Campus BDR Bâtiment Déméter 2ème étage bureau DEM 240 | emilie.colin@univ-lyon2.fr | 12h00 et de 14h00 à 17h00. |
| ICOM Campus PDA Bâtiment D 2ème étage Bureau D.209 | Marina Randriamiarisoa Marina.Randriamiarisoa@univ-lyon2.fr Kaoutar Cheguettine k.dahmane@univ-lyon2.fr | du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 16h00. |
| UFR Langues Campus PDA Bâtiment O bureau O.040 | Fabienne MAR fabienne.mar@univ-lyon2.fr | du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00. |

L'article 2 de l'arrêté électoral 2024-146 susvisé est modifié ainsi qu'il suit : Article 2:

Au lieu de : Salon Lirondelle (Léonie Villard) – 18 quai Claude Bernard – Palais Hirsch

<u>Lire</u>: Salon Lirondelle – 18 quai Claude Bernard – Palais Hirsch.

Article 3: Les autres dispositions de l'arrêté 2024-146 susvisé demeurent inchangées.

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Article 4:

Fait à Lyon, le 29 avril 2024

Nathalie DOMPNIER

Affichage : implantations de l'Université et composantes de l'Université

Publication : Site internet et intranet ainsi que diffusion par voie électronique

Copie : DRAES du Rectorat de l'Académie de Lyon et Présidente de la commission de contrôle des opérations électorales

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM) Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07

Téléphone: +33(0)4 78 69 74 58

dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr